

**L**e Durbion est une jolie rivière vosgienne. Avant de se jeter dans la Moselle près de Châtel, il serpente sur 35 km depuis sa source à Méménil. La nature y avait un peu repris ses droits avant que des travaux de « restauration de rivière » y soient engagés en été dernier.

Seulement voilà, c'est une sorte de tornade qui s'est abattue sur les lieux. Ois-Nat a donc écrit :

A Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges

*Nous ne sommes pas du tout hostiles à des travaux d'entretien de cours d'eau.*

*Cependant ceux qui ont été effectués l'ont été avec une telle brutalité, en l'absence de toutes précautions concernant le milieu et la faune présents (protégée y compris), qu'il nous paraît indispensable d'intervenir avant toute reprise de ceux-ci.*

*En effet, même en l'absence de faute pénale, il est porté atteinte aux buts que nous poursuivons, qui sont d'intérêt général. Et nous pourrions faire valoir nos droits à victime le cas échéant.*

*Dans le contexte actuel d'effondrement de la biodiversité, il est impératif d'évoluer avec des pratiques beaucoup plus légères.*

*Même si certains peuvent avoir un intérêt financier dans cette affaire, un chantier de « restauration écologique » ne doit pas être un chantier qui s'effectue sans un état des lieux sérieux préalable et sans surveillance étroite des travaux. Travaux qui ne peuvent en aucun cas avoir lieu pendant la période de reproduction des oiseaux par exemple ou pendant une période où la nature souffre d'un problème climatique.*

*C'est pourquoi faisons appel à vous et vous faisons entièrement confiance pour que la suite de ces travaux soit respectueuse de la rivière et de ses habitants, notre patrimoine naturel commun.*

*Avec nos respectueuses salutations.*

[www.association-oiseaux-nature.com](http://www.association-oiseaux-nature.com)

Oiseaux-Nature, 4 novembre 2019

Puis en décembre...

*Nous vous remercions de votre courrier argumenté du 25/11 dernier et prenons acte de votre objectif d'initier un changement de pratiques chez les entreprises et le maître d'œuvre afin de limiter au maximum votre empreinte sur les milieux concernés : cours d'eau et leur végétation rivulaire.*

*Le mal étant fait sur un tronçon, il serait peut-être souhaitable de compenser pour la suite.*

*Certes des élus locaux sont convaincus de l'utilité des travaux, certes de fortes sommes sont engagées et des moyens humains sont mis en œuvre...*

*Cependant, l'effondrement de la biodiversité autour de nous vient de s'accélérer brutalement depuis 2 ans. Cela nous interpelle fortement ! Il s'agit de notre patrimoine commun qu'il est vital de conserver.*

*Que les travaux soient autorisés par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général n'autorise en aucune façon de s'affranchir des textes supérieurs concernant les espèces protégées et leurs milieux de vie par exemple, bien heureusement.*

*La prévention contre les crues (bénéfiques par ailleurs pour les écosystèmes) doit d'abord être de ne pas s'installer dans le lit des cours d'eau, ce que les élus ont souvent oublié ! Elle ne doit et ne peut se réaliser sans un respect minimum de la rivière et sans penser aux conséquences à prévoir à l'aval.*

*Nous vous rappelons que nous ne sommes pas hostiles à de nécessaires entretiens de cours d'eau.*

*Nous vous renouvelons notre confiance puisque heureusement vous nous dites que « la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges (CCB2V) est fortement engagée dans la préservation de l'environnement »*

*Nous vous remercions de nous tenir au courant de vos projets*